

Conférence annuelle des médias de Swissmem du 18 février 2015 à Zurich**« Ensemble pour la place industrielle suisse »****Exposé de Hans Hess, président de Swissmem**

Mesdames, Messieurs,

L'abolition du taux plancher par la Banque Nationale Suisse (BNS) le 15 janvier 2015 fut un choc. Des expressions telles que « tremblement de terre » ou « tsunami » ont fait le tour des médias. Depuis cette décision, un mois s'est maintenant écoulé. Alors que le cours de change du franc suisse est resté quelque temps proche de la parité, il semble se situer provisoirement à un niveau de plus ou moins 1,05. C'est donc un bon moment pour tirer un premier bilan. J'aborderai en l'occurrence les thèmes suivants :

1. Je veux vous donner aujourd'hui l'image la plus claire possible de la mesure dans laquelle l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux (industrie MEM) est touchée.
2. J'expose les mesures qui sont actuellement prioritaires pour les entreprises concernées afin de regagner leur compétitivité et de sortir de la zone des pertes.
3. J'explique nos revendications à la politique et aux partenaires sociaux.

Je commencerai par un bref retour en arrière pour vous montrer le volume de la modification du cours de change. De 2008 à août 2011, l'euro s'est affaibli de CHF 1.59 à CHF 1.12. Il a atteint son point le plus bas en août 2011, alors qu'il a été brièvement à parité, suite à quoi la BNS a fixé en septembre 2011 le cours minimum de CHF 1,20 par euro. Le 15 janvier 2015 s'est produit, avec l'abolition du taux plancher, un nouvel affaiblissement brutal de l'euro de 20 pourcent. Résultat final : l'euro a perdu en peu d'années un tiers de sa valeur par rapport au franc. Cela signifie que les produits de l'industrie MEM sont devenus un tiers plus chers dans l'espace euro pour des raisons purement monétaires. C'est un désavantage concurrentiel massif. Les baisses de prix souvent nécessaires qui s'ensuivent ont un effet direct et énorme sur les marges.

Pour prendre une métaphore, les entreprises de l'industrie MEM ont été précipitées sous la surface de l'eau entre 2008 et l'été 2011. Le cours plancher de la BNS leur a permis de s'accrocher à une branche et, grâce à de nombreuses mesures, de sortir à nouveau la tête de l'eau. Une majorité a même réussi l'année passée à respirer à nouveau. Mais la nouvelle revalorisation du franc replonge de nouveau brutalement de nombreuses entreprises – surtout nos PME – sous l'eau. Les efforts des sociétés n'ont certes pas été vains. Mais leur effet a été anéanti d'une minute à l'autre et la lutte pour la compétitivité recommence de nouveau.

Un simple exemple chiffré illustre ce que signifie pour une entreprise de notre branche l'abolition du taux plancher : une PME industrielle obtenait dernièrement une marge bénéficiaire de 5 pourcent en moyenne. Avec un chiffre d'affaires de par exemple 10 millions de francs, cela représente une marge bénéficiaire de 5% ou 0,5 million de francs et des coûts généraux de 9,5 millions de francs. Suite à la brutale dévaluation de l'euro et du dollar US d'environ 15%, la même entreprise ne réalise plus qu'un chiffre d'affaires de 8,5 millions de francs en 2015 et admettant un taux d'exportation de 100% et des

affaires restées semblables. D'un bénéfice d'un demi-million de francs, il résulte pour des raisons purement monétaires une perte d'un million de francs avec des coûts restés inchangés. Même si une PME réussit à couvrir un tiers de ses frais en euros et à épargner ainsi environ 0,3 million - ce qui serait beaucoup - il en résulte encore en 2015 une perte de 0,7 million de francs en raison de la force du franc. C'est bien sûr un exemple fortement simplifié. Mais il illustre la brutale réalité à laquelle sont confrontées aujourd'hui de nombreuses entreprises, et précisément nos PME.

La situation actuelle peut à première vue avoir un air de déjà-vu. Mais il vaut la peine d'y regarder de plus près, car il y a des différences importantes par rapport à 2011. Ce qui est resté inchangé, c'est le défi pour les entreprises de retrouver la voie d'une compétitivité internationale. Semblables sont aussi restées les mesures prises à court terme. De nombreuses entreprises ont décrété un arrêt immédiat des engagements de personnel et suspendent ou réexaminent des projets d'investissement. Nous savons aussi que beaucoup d'entreprises doivent baisser leurs prix pour ne pas perdre des clients ou des parts de marché. C'est pourquoi elles s'approchent aussi de leurs fournisseurs pour trouver des voies communes pour qu'ils puissent adapter leurs prix et supporter ainsi une partie de la charge. Comme l'utilisation des capacités est encore élevée actuellement dans l'industrie MEM, certaines entreprises envisagent une augmentation du temps de travail. Celles qui sont soumises à la CCT de l'industrie MEM peuvent le convenir pour 15 mois avec leur représentation des travailleurs. Si une PME peut travailler provisoirement 44 heures au lieu de 40 heures par semaine, cela signifie, si l'on reprend le précédent exemple, que le chiffre d'affaires de cette année de 8,5 millions de francs peut de nouveau augmenter de 10 pourcent à environ 9,35 millions. En même temps, les coûts supplémentaires de matériel ne sont plus que de 10 pourcent, soit environ 0,4 million de francs. Dans cet exemple simplifié, cette PME pourrait, grâce à une durée du travail augmentée de 10% pour un salaire inchangé, limiter la perte à 0,15 million de francs.

Les médias parlent actuellement surtout de diminutions de salaires ou de paiements des salaires en euros. En vérité, peu d'entreprises y songent. Swissmem déconseille aussi de payer désormais les salaires en euros, car cela implique des risques juridiques considérables. Nous recommandons également aux entreprises d'être réservées en ce qui concerne les réductions de salaires. Compte tenu de la pénurie de main d'œuvre, on courrait ainsi le risque de perdre les meilleurs spécialistes et de ne plus trouver l'équivalent sur le marché du travail. C'est précisément pour surmonter la crise que les entreprises ont besoin de leurs meilleurs spécialistes pour appliquer avec succès les mesures nécessaires dans le domaine de l'innovation, de l'augmentation et de l'efficacité. Mais si cependant des adaptations de salaires sont inévitables pour améliorer la compétitivité, cela doit être possible dans une mesure socialement supportable et en discussion avec les collaborateurs concernés.

Malgré les nombreux parallèles avec 2011, des différences apparaissent. C'est la circonstance suivante qui me fait surtout du souci : sur la base d'un cours plancher fiable et à l'aide d'une véritable cure de fitness, les entreprises ont réussi depuis 2011 à regagner la compétitivité internationale. Bien entendu, il s'est aussi passé dans cette période des délocalisations à l'étranger et des fermetures d'entreprises, mais dans une mesure que le regard peut embrasser. L'indice en sont les chiffres de l'emploi dans l'industrie MEM qui, après 2011, sont restés presque sans changement au niveau d'environ 330'000. Les conditions pour réaliser le même exploit sont aujourd'hui nettement plus défavorables. Ces trois dernières années, beaucoup de mesures praticables pour augmenter l'efficacité ont déjà été appliquées avec succès. Ce qu'on appelle les « low hanging fruits », c'est-à-dire les projets réalisables avec des dépenses faibles ou moyennes, sont terminés. De plus, ce qui est plus grave, toute valeur de référence fiable manque sans cours plancher. Cela influence la planification des entreprises. Compte tenu des

insécurité économiques qui persistent dans l'espace euro, les entreprises ne pourront guère baser leur plan de mesures sur un scénario optimiste concernant les devises, mais plutôt sur la parité. Si l'on y ajoute d'autres insécurités, comme par exemple au sujet de l'avenir des accords bilatéraux, la place industrielle suisse est menacée de perdre énormément en attractivité. De l'insécurité, des cours de change défavorables et des conditions-cadres qui s'aggravent donnent un dangereux « cocktail » qui pourrait accélérer le mouvement des délocalisations à l'étranger. Ce ne sont pas seulement ces emplois qui disparaîtraient à la longue. Cela détruirait aussi la base des affaires des fournisseurs suisses – surtout l'artisanat et les PME – et laisserait des traces visibles dans le marché du travail.

Comment pouvons-nous empêcher cela ? Ce sont en premier lieu les entreprises qui sont sollicitées. Comme je vous l'ai montré tout à l'heure, elles agissent déjà. Elles feront tout pour absorber une fois de plus ce choc de la surévaluation. Mais pour éviter cependant qu'il se produise une vague substantielle de délocalisations à l'étranger, l'économie d'exportation a besoin de signaux et d'agissements clairs du côté de la politique comme des partenaires sociaux. Peut-être ne pouvez-vous bientôt plus entendre l'expression tellement ressassée de « bonnes conditions-cadres ». Mais celles-ci sont, dans un monde globalisé, un critère important pour déterminer si une entreprise investit, produit et crée des emplois ici ou justement ailleurs. Je me concentre maintenant sur nos principales demandes :

1. Bien que d'autres marchés aient gagné en importance ces dernières années, l'Europe continue de rester de loin le marché le plus important pour la branche MEM. Presque 60% des exportations MEM vont en Europe, surtout dans des régions voisines comme le Bade-Wurtemberg, la Bavière, l'Autriche, la Savoie, la Lombardie et l'Alsace. C'est pour cette raison que les accords bilatéraux doivent impérativement être maintenus. Les entreprises doivent être au clair à ce sujet. L'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse (IIM) a déclenché une insécurité sensible, qui a été nettement renforcée par le récent choc monétaire. Dans l'intérêt de la place industrielle suisse, l'IIM doit être mise en pratique de façon que les accords bilatéraux soient maintenus et qu'ainsi l'accès sans discrimination à notre marché le plus important soit garanti.
2. Les entreprises de l'industrie MEM travaillent depuis des années déjà à conquérir de nouveaux marchés. Des accords de libre-échange sont un instrument important pour faciliter aux entreprises l'accès à de nouveaux marchés. Le potentiel le plus grand serait offert par un accord de libre-échange avec les USA, qui sont avec une part aux exportations de 11 pourcent le deuxième marché le plus important de l'industrie MEM. Je demande au Conseil fédéral qu'il ouvre à nouveau ce dossier ou qu'il essaie tout au moins de participer aux négociations en cours entre l'UE et les USA. Cela éviterait une discrimination de l'industrie suisse d'exportation et faciliterait l'accès au marché US. Il faut trouver pour l'agriculture une solution supportable.
3. Le marché du travail flexible est encore une grande force de la Suisse. Nous ne voulons pas revenir en arrière. Mais nous nous opposons à toute nouvelle restriction dans le marché du travail. Il n'est pas nécessaire d'étendre les mesures d'accompagnement, parce que les dispositions actuelles suffisent. Elles doivent uniquement être appliquées de façon conséquente. J'adresse un appel particulièrement pressant aux partenaires sociaux. Nous sommes tous dans le même bateau. Nous devons tout faire pour conserver la place industrielle en Suisse. Pour cela, les entreprises doivent être concurrentielles. Elles n'y réussissent actuellement que si elles diminuent leurs coûts, augmentent leur productivité et gagnent du temps pour lancer des produits nouveaux et innovants. Cela concerne aussi les collaborateurs des entreprises. Pour des cas exceptionnels, la CCT de l'industrie MEM permet des mesures exceptionnelles. Tous les partenaires sociaux ont approuvé ces possibi-

lités en signant en juin 2013 ladite CCT. Il est inadmissible que le syndicat Unia fasse maintenant tout pour entraver des augmentations du temps de travail. Il a même annoncé vouloir soutenir des mesures de combat. Les entreprises doivent pouvoir utiliser les marges de manœuvre de la CCT, car il s'agit de la survie des entreprises et par là des emplois existants. En même temps, les entreprises doivent aménager leurs mesures de manière si possible socialement supportable. Car il serait tout aussi mortel pour les entreprises si, à cause de mesures trop brutales, les meilleurs collaborateurs les quittaient.

4. Ce qui rend l'industrie suisse unique au monde, c'est sa capacité d'innovation. Nous n'attendons pas de l'Etat des mesures d'encouragement selon le principe de l'arrosoir. Mais nous attendons que la Confédération examine des mesures supplémentaires pour encourager l'innovation. Le programme CTI de 2011 a eu des effets tout à fait positifs. Il a en effet permis à beaucoup des 250 entreprises considérées de mettre pour la première fois en pratique un projet CTI. Un encouragement CTI serait également approprié dans la situation actuelle et permettrait de lancer des nouveaux projets et de soutenir des entreprises. Cependant, il devrait satisfaire les besoins des entreprises et être disponible sur le long terme. De plus, la reprise d'un tel programme devrait être moins compliquée. Outre le franc fort et la globalisation croissante, l'industrie doit en effet encore maîtriser aussi une mutation technologique exigeante vers la digitalisation (Industrie 4.0). De plus, lors de l'examen du prochain message FRI, le parlement ne doit pas laisser passer la possibilité d'augmenter nettement la formation, la recherche et l'innovation – soit les domaines centraux de la compétitivité de la Suisse – au détriment d'autres tâches moins urgentes.
5. Il faut aussi un net et rapide revirement dans la politique. Les parlementaires aussi savaient que le taux plancher tomberait un jour ou l'autre. Ils ont malheureusement peu entrepris ces dernières années pour réduire les charges et les entraves pour les entreprises. Au contraire : elles ont augmenté. Et de nouvelles charges sont décidées ou planifiées. Je ne cite que deux exemples. La RPC a passé ces dernières années de 0,45 ct./kWh à 1,1 ct./kWh aujourd'hui. Le Conseil national a déjà décidé de l'augmenter à 2,3 ct./kWh. La même chose s'est passée avec la redevance CO₂. Elle a augmenté de 12 CHF/tonne en 2008 à 60 CHF/tonne en 2014. La loi sur le CO₂ prévoit que cette redevance pourra être augmentée dès 2016 à 84 CHF/tonne et même dès 2018 à 120 CHF/tonne.

Pris isolément, ces exemples peuvent ne pas peser lourd. Mais ce ne sont pas les seuls exemples. Je mentionne pour compléter l'initiative sur l'impôt successoral ainsi que le paquet de réformes de la prévoyance vieillesse 2020. Additionnés, tous ces projets de lois contribuent à détériorer petit à petit l'attractivité du site suisse pour l'industrie. Il faut par conséquent un revirement de notre façon de penser dans le vrai sens du terme. Au lieu d'imposer toujours plus de limitations et de réglementations, la politique devrait établir des conditions-cadres permettant à la place industrielle suisse de regagner son attractivité et donc redonner confiance aux entreprises qu'elles peuvent rester compétitives à long terme au niveau international sans devoir quitter la Suisse.

Je suis conscient du fait que ces mesures politiques ne porteront leurs fruits qu'à moyen terme. Mais, dans leurs décisions, les chefs d'entreprises prennent aussi en considération l'évolution à long terme des conditions-cadres. C'est pourquoi il faut s'y attaquer immédiatement. Loin de moi l'idée de vouloir peindre le diable sur la muraille. Les entreprises qui aujourd'hui déjà sont établies sur le plan international surmonteront la crise. Ce sont avant tout les PME qui sont menacées dans leur existence, car l'ensemble de leurs coûts naissent en Suisse alors qu'elles exportent la majorité de leurs produits. De plus, l'ensemble de l'industrie des fournisseurs est mise en danger. Sont aussi mis en danger les activi-

tés de grands groupes internationaux en Suisse qui aujourd'hui mettent fortement en question leur engagement dans notre pays. Mais c'est la place industrielle suisse dans son ensemble qui me cause les plus grands soucis. Si les insécurités mentionnées ci-dessus se maintiennent et si les conditions-cadres politiques comme celles qui sont spécifiques aux entreprises continuent de s'aggraver, les futures décisions d'investissements des entreprises ne se feront plus en faveur de la Suisse. Ceci causerait un dommage massif à long terme à notre pays.

Je vous remercie de votre attention.

Zurich, mercredi 18 février 2015

Pour tous renseignements :

Swissmem Communication
Pfungstweidstrasse 102
Case postale
CH-8037 Zurich
Tél. 044 384 41 11 / fax 044 384 42 42
E-mail: presse@swissmem